



Les critères d'attribution d'un logement HABITAT-SERVICE

Habitat-Service est une association de Promotion du Logement.

L'objectif de notre association est de permettre aux personnes d'accéder à un logement durable, salubre et décent afin de favoriser leur intégration sociale.

En parallèle, la personne profite d'un accompagnement social personnalisé.

Cet accompagnement social comprend une assistance administrative, technique et juridique relative au logement proposé afin de permettre au(x) locataire(s) de se maintenir à long terme dans leur nouveau lieu de vie.

Lorsqu'un logement est disponible, Habitat-Service recherche donc un nouveau locataire sur base d'une procédure d'attribution bien établie.

La procédure se déroule en 2 temps :

1. Nous établissons une liste de 5 candidats locataires sur base de critères objectifs :
 - Inscription dans le cadre du **bail glissant**, et, dans certains cas, inscription valable depuis au moins 3 mois à la Maison Liégeoise.
 - **Congruence entre le logement et la situation** de la personne (loyer/ ressources, composition de ménage/nombre de chambres, voisinage, ...).
 - **Participation à l'atelier logement**.
 - **Urgence** de la situation (renon, hébergement temporaire, ...).
 - **Date d'inscription**
 - **Hébergement** dans une des deux maisons d'accueil des **Sans-Logis** (hommes ou femmes).
2. L'accompagnatrice sociale rencontre chacun des 5 candidats, lors d'un entretien individuel, pour comprendre les difficultés par rapport au logement et les besoins d'accompagnement social de chaque candidat.

Ensuite, les 5 anamnèses sont présentées lors de la réunion d'équipe afin d'évaluer la pertinence de l'accompagnement social, pour le candidat comme pour le service.

Enfin, nous décidons en équipe de l'attribution du logement à 1 des 5 candidats.

Nous ne cherchons pas des locataires parfaits, mais des locataires qui sont prêts à faire un travail sur leurs difficultés.